

CODE DE CONDUITE DES PARENTS

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le tennis. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique de ce sport comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants :

- a. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants, les organisateurs, les bénévoles, les adversaires et les officiel (le) s;
- b. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié;
- c. Éviter toute violence verbale envers les participantes et les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens;
- d. Ne jamais oublier que leur enfant joue au tennis pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents;
- e. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme;
- f. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participantes et des participants adverses;
- g. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif ou de camaraderie;
- h. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire;
- i. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections;
- j. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts;
- k. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match;
- 1. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence;
- m. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site www.sportbienetre.ca;
- n. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre;
- o. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

ENTOURAGE DES JOUEURS – TOURNOIS SANCTIONNÉS

Suite à des incidents répétés concernant le comportement de l'entourage des compétiteurs en tournois sanctionnés, Tennis Québec désire également vous rappeler les faits suivants :

De façon générale, en tournoi, les joueurs sont responsables du comportement de leur entourage et de toute forme de comportement inapproprié de leur part. C'est donc le joueur qui est pénalisé pour des paroles ou des gestes antisportif provenant de son entourage.

PENDANT UNE RENCONTRE

Le comportement inapproprié des membres de l'entourage d'un joueur peut entraîner des sanctions au joueur sur le terrain, suivant le Code de conduite (avertissement, pénalité d'un point, pénalité d'un jeu, disqualification imminente).

Dans des cas sérieux, le juge-arbitre de Tennis Québec et le directeur de tournoi peuvent exiger que le membre de l'entourage d'un joueur soit expulsé du match ou du tournoi. En cas de refus, il disqualifie immédiatement le joueur.

PENDANT LE TOURNOI (avant/après le match)

Pendant toute la durée du tournoi, c'est-à-dire avant et après les rencontres, tout comportement antisportif ou désobligeant par des membres de l'entourage d'un joueur (famille, amis, proche) à l'égard d'autres joueurs, spectateurs ou membres de l'organisation peut entraîner des points de démérite aux joueurs.